

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

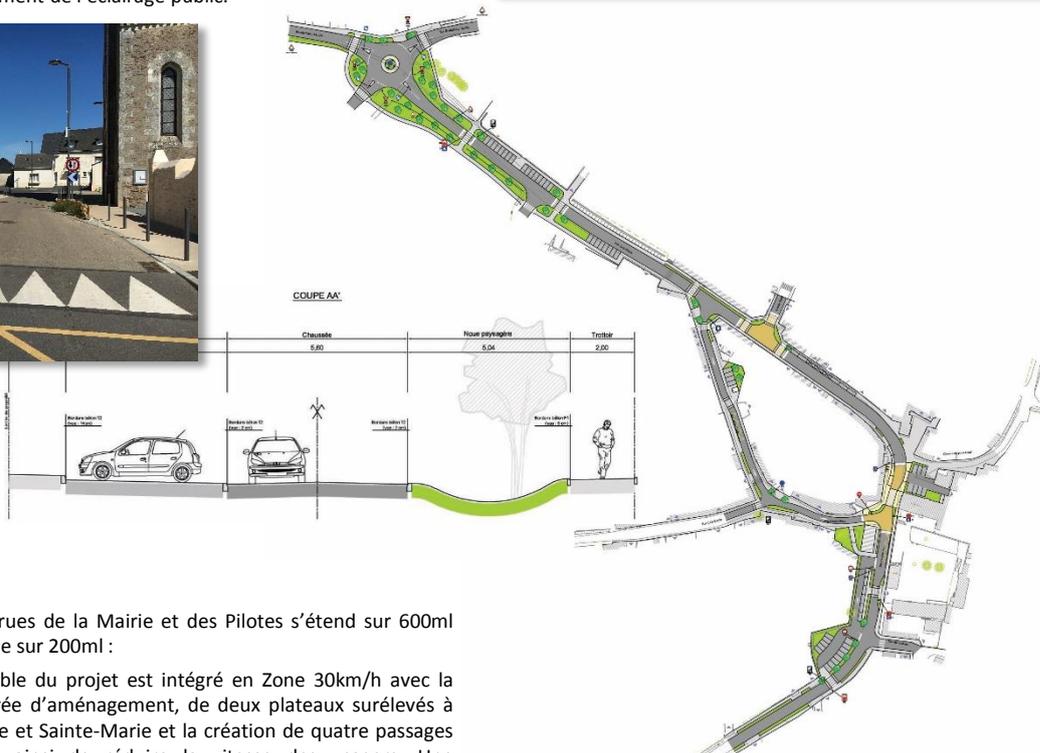
COMMUNE DE POUILLE LES COTEAUX (44)

ANNEE	OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	PARTENAIRE
Étude : 2014 Travaux : 2014-2015	<u>Aménagement du centre bourg</u> VRD Coût des travaux estimés : 600 000,00 € HT	<u>Commune de Pouillé Les</u> <u>Coteaux</u> <u>(44)</u>	-

PRESENTATION : La commune souhaite aménager et sécuriser son centre-bourg et plus particulièrement les rues de la Mairie et des Pilotes, classées routes départementale (RD18) et la rue Sainte Marie.

Les objectifs principaux de cet aménagement sont :

- de proposer un aménagement sécuritaire en créant un environnement plus contraignant de manière à obliger les usagers à réduire leur vitesse
- d'aménager l'espace de manière à permettre un partage équitable entre les différents usagers : piétons, cyclistes, voitures, camions, engins agricoles...
- de proposer des cheminements piétons adaptés et conformes à la réglementation en vigueur
- de prévoir la création d'un réseau de collecte des eaux pluviales
- de se coordonner avec les autres concessionnaires, le Conseil Départemental pour la restructuration de chaussée et le SYDELA pour les effacements des réseaux aérien le renouvellement de l'éclairage public.



ENJEUX :

L'aménagement de voirie des rues de la Mairie et des Pilotes s'étend sur 600ml environ et de la rue Sainte-Marie sur 200ml :

Sécurisation : l'ensemble du projet est intégré en Zone 30km/h avec la création d'un giratoire en entrée d'aménagement, de deux plateaux surélevés à l'intersection de la rue du Stade et Sainte-Marie et la création de quatre passages piétons surélevés permettant ainsi de réduire la vitesse des usagers. Une modification du sens de circulation de la rue Sainte-Marie a été apporté.

Gestion des flux : la réalisation de trottoirs en enrobé noir permet de bien définir et de mettre en valeur les espaces piétons. La continuité piétonne est assurée par de nombreux passages piétons et est accessible aux personnes à mobilité réduite. L'espace devant l'église a été traité avec des matériaux plus qualitatifs, enrobés beige, enrobé grenailé sur chaussée...

Stationnement : la desserte de l'école primaire est assurée par six places arrêts minute devant l'entrée de l'école et par la création d'un parking de 13 places. De même sur la rue Sainte-Marie, un bâtiment communal a été démolit pour laisser place à un parking de 7 places

Aménagement paysager : les abords des voies sont qualifiés par la plantation d'arbustes et autres végétaux apportant une notion de volume. L'ensemble des noues sera végétalisé.

